

À QUELLES AIDES À LA RÉNOVATION PUIS-JE PRÉTENDRE ?

Ma Rénov' Bordeaux Métropole

Pour débiter votre projet, nous vous conseillons de...

➤ BIEN IDENTIFIER LES BESOINS DE VOTRE LOGEMENT

- Consulter la documentation et les outils disponibles sur le site <http://marenov.bordeaux-metropole.fr> ;
- Découvrir les témoignages des particuliers ayant réussi leur projet ;
- Si vous souhaitez rénover sans procéder à une extension, vous pouvez procéder à une première simulation sur www.bbc-par-etapes.fr. Cette simulation vous permettra d'identifier les travaux à prioriser ;
- Si vous souhaitez rénover et procédez à une extension de votre maison, ce sera la [réglementation thermique RE2020](#) qui s'appliquera.

➤ CONNAITRE LES AIDES MOBILISABLES POUR FINANCER VOTRE RÉNOVATION

- Estimer les aides mobilisables grâce à l'outil [Simulateur Rénov'](#).

➤ SOLLICITER LES AIDES ADAPTÉES À VOTRE PROJET DE RÉNOVATION avant de signer vos devis

Nous vous conseillons de procéder à une rénovation en une seule étape, de manière à atteindre un meilleur confort et une réduction de votre facture d'énergie dès la fin des travaux. Le coût de vos travaux n'en sera que mieux maîtrisé.

Toutes les aides Ma Rénov' Bordeaux Métropole sont à solliciter en une seule fois à l'appui des devis de travaux et des études.

Pour un objectif de rénovation performante labellisée « Bâtiment Basse Consommation » (BBC ou label équivalent) :

- C'est l'audit qui vous guidera dans le choix de vos travaux. Une aide à l'audit pourra vous être accordée au moment de votre demande de soutien auprès de Ma Rénov Bordeaux Métropole pour vos travaux de rénovation ;
- Sollicitez l'aide à la certification BBC pour vous assurer de la qualité de la rénovation, de la conception de votre projet aux travaux, et pour vous garantir l'atteinte de la performance attendue ;
- Sollicitez l'aide au test d'étanchéité à l'air de votre habitation (ou infiltrométrie) ;
- Des bonus vous seront accordés pour tout recours à une énergie thermique renouvelable (eau chaude solaire, géothermie, bois) et/ou à des matériaux biosourcés ou recyclés (menuiseries en bois, isolants biosourcés...) ;
- Aucun objectif de gain n'est à justifier.

Pour un objectif d'au moins 55 % de gain énergétique :

- C'est l'audit qui vous guidera dans le choix des travaux (*non obligatoire mais conseillé*). Une aide à l'audit pourra vous être accordée au moment de votre demande d'aide aux travaux ;
- Isolez à minima 2 des parois opaques de votre habitation (murs donnant sur l'extérieur, plancher ou toiture) (*obligatoire*) ;
- Prenez en compte les interfaces et l'adaptation des nouveaux équipements thermiques (chauffage, eau chaude sanitaire). Une meilleure isolation vous permettra de faire des économies en choisissant des équipements performants mais d'une moindre puissance ;
- Mettez en place une ventilation performante et/ou assurez-vous du bon fonctionnement de la ventilation existante ;
- Sollicitez le test d'étanchéité à l'air (*non obligatoire mais conseillé*) ;
- Sollicitez l'aide d'un certificateur (Promotelec, Cerqual, Prestaterra) pour vous assurer de la qualité de la rénovation, de la conception de votre projet aux travaux, et pour vous garantir l'atteinte de la performance attendue ;
- Des bonus vous seront accordés pour tout recours à une énergie thermique renouvelable (eau chaude solaire, géothermie, bois) et/ou à des matériaux biosourcés ou recyclés (menuiseries en bois, isolants biosourcés...).

Pour un objectif d'au moins de 40 % de gain de consommation énergétique ou un bouquet de travaux énergétiques éligibles d'au moins 20 000 € TTC :

- C'est l'audit qui vous guidera dans le choix des travaux et le calcul du gain (*non obligatoire mais conseillé*). Une aide à l'audit pourra vous être accordée au moment de votre demande d'aide aux travaux ;
- Il est possible de remplacer l'audit par le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour des travaux simples ne nécessitant pas de calcul de gain énergétique (bouquet de travaux éligibles supérieur à 20 000 € TTC) dont l'exécution n'appelle pas d'expertise bâtementaire spécifique ;
- Isolez à minima une des parois opaques (murs extérieurs, plancher, toiture) (*obligatoire*) ;
- Mettez en place une ventilation performante et/ou assurez-vous du bon fonctionnement de la ventilation existante ;
- Prenez en compte les interfaces et l'adaptation des nouveaux équipements thermiques (chauffage, eau chaude sanitaire). Une meilleure isolation vous permettra de faire des économies en choisissant des équipements performants mais d'une moindre puissance ;
- Sollicitez le test d'étanchéité à l'air (*non obligatoire mais conseillé*) ;
- Des bonus vous seront accordés pour tout recours à une énergie thermique renouvelable (eau chaude solaire, géothermie, bois) et / ou à des matériaux biosourcés ou recyclés (menuiseries en bois, isolants biosourcés...).

Dans tous les cas, si votre rénovation nécessite la restauration des menuiseries plutôt que leur changement à neuf, afin de conserver la valeur patrimoniale, il est possible de les intégrer aux bouquets de travaux.

Préconisations :

Des expertises seront peut-être nécessaires pour vous assurer de la faisabilité de votre projet de rénovation. Cela peut porter sur la vérification de l'état des murs avant de procéder à la pose d'un isolant, ou bien, sur la vérification de la solidité et de l'état d'une charpente avant de l'isoler.

Dans ce cas, une aide à l'étude complémentaire peut être sollicitée au moment de la demande d'aide à l'appui des devis de travaux (étude de structure, expertise relative à l'humidité dans le logement...).

Si votre projet présente des complexités spécifiques pour évaluer la performance de votre logement, il est possible de recourir à une mesure réelle de la performance de votre logement par la méthode SEREINE, méthode pilotée par l'Agence de la Qualité de la Construction.

Pour aller plus loin : [retrouvez les fiches travaux « Rénovation Dorémi »](#)

Pour en savoir plus : [contacter les conseillers France Rénov'](#)

Demande de soutien financier à la maison individuelle

Rénovation énergétique et installation photovoltaïque - Ma Rénov Bordeaux Métropole

Liste des pièces administratives à produire par le demandeur

Pour votre demande d'aide aux études et aux travaux

La demande d'aide s'opère en une seule fois avant l'exécution des travaux, sauf dérogation. Elle prend en compte l'ensemble des études et des travaux éligibles pour l'amélioration énergétique de votre logement.

Vous pouvez déposer votre demande de subvention financière en un clic à partir de votre compte www.marenov.bordeaux-metropole.fr ou par courrier en l'adressant à l'adresse indiquée ci-après.

Les pièces à joindre à votre demande d'aide sont les suivantes :

Formulaire de demande de subvention complété, daté et signé. Il est établi automatiquement à partir de la création de votre compte sur www.marenov.bordeaux-metropole.fr (une version « papier » peut vous être fournie sur demande à l'adresse indiquée ci-dessous) ;

Plan de financement prévisionnel de votre projet. Ce document vous sera fourni par votre conseiller France Rénov à l'occasion de vos échanges ;

Copie de la pièce d'identité du ou des bénéficiaires ;

Justificatif de propriété (taxe foncière, attestation notariale ou copie de l'acte notarié) ;

Dernier(s) avis d'imposition présentant les revenus fiscaux de référence du ou des bénéficiaires ;

Copie du/des devis ou des contrats, objet de la demande de subvention ;

Pour les études, les devis ou les contrats peuvent être signés ou non, dès lors que la date de signature, de ces devis ou de ces contrats, n'excède pas de 9 mois le dépôt de la demande de subvention.

Pour les travaux, les devis ne doivent pas être signés avant le dépôt de la demande.

Relevé d'Identité Bancaire du bénéficiaire ou du mandataire ;

Pièce justificative en lien avec l'objectif de performance énergétique des travaux recherché : évaluation énergétique ou audit ;

Pour une Société Civile Immobilière familiale (SCI), le justificatif confirmant la qualité des membres de la SCI et leurs liens de parenté ;

Copie de l'autorisation d'urbanisme si les travaux de rénovation y sont soumis (exemples : changement des menuiseries, isolation par l'extérieur...)

Pour le ou les bénéficiaires souhaitant donner un mandat à un prestataire (architecte, maître d'œuvre, assistant au maître d'ouvrage, entreprise générale ...), le mandat dûment complété (Cf. annexe 1) ;

Vos documents sont à transmettre :

par voie dématérialisée sur la plateforme : <https://marenov.bordeaux-metropole.fr/>

Ce transfert nécessite la création d'un compte sur la plateforme métropolitaine.

ou par courrier :

Bordeaux Métropole
Ma Rénov - Service de la maîtrise de l'énergie dans le bâti
Direction Stratégie et Actions Energétiques
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX

Liste des pièces administratives à produire par le demandeur Après réalisation des travaux

Le versement de votre subvention interviendra dans les 3 mois suivant la fin de l'ensemble des travaux.

Formulaire de plan de financement définitif, daté et signé, indiquant l'ensemble des aides ; Ce document vous sera fourni avec le courrier d'octroi de l'aide Ma Rénov' Bordeaux Métropole ;

Justificatifs des autres aides nationales mobilisées (Ma Prime Rénov', CEE, Caisse de retraite...);

Copie des factures acquittées des études et des travaux, objets de la subvention ;

Justificatifs techniques :

Audit, avant travaux et sa mise à jour après travaux, établi par un auditeur qualifié ; l'audit est indispensable pour les rénovations performantes labellisée « Bâtiment Basse Consommation » – conseillé dans les autres cas de rénovation;

Ou le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), avant et après travaux, établi par un diagnostiqueur agréé ; le DPE se conformera à la réglementation en vigueur ;

Justificatifs de certification et de test d'infiltrométrie, notamment, pour les travaux de rénovation labellisée ;

Attestation de performance énergie-climat après travaux établie par l'auditeur ayant réalisé l'audit énergétique ou bien le diagnostiqueur agréé ayant réalisé le DPE, selon le cas ; (Cf. Annexe 3)

Photos pendant le chantier et une fois les travaux achevés ;

Copie de l'attestation de prise en compte de la réglementation environnementale pour un projet de rénovation avec extension remis au service d'urbanisme de votre commune. L'attestation peut être remplie par un professionnel qualifié au moment de la déclaration attestant de l'achèvement des travaux (DAACT). Le professionnel peut être un architecte, un bureau de contrôle ou un diagnostiqueur de performance énergétique agréé ;

Pour un bien en location, l'« Engagement sur l'honneur du propriétaire bailleur » dûment complété (Cf. Annexe 2 du présent document) ;

Si vous ne l'avez pas transmis au préalable : copie de l'autorisation d'urbanisme si les travaux de rénovation y sont soumis (exemples : changement des menuiseries, isolation par l'extérieur, PAC Unités extérieures...).

Vos documents sont à transmettre :

par voie dématérialisée sur la plateforme : <https://marenov.bordeaux-metropole.fr/>

Ce transfert nécessite la création d'un compte sur la plateforme métropolitaine.

ou par courrier :

Bordeaux Métropole
Ma Rénov - Service de la maîtrise de l'énergie dans le bâti
Direction Stratégie et Actions Energétiques
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX

MANDAT ADMINISTRATIF DE DÉPOT ET DE PERCEPTION DES AIDES Ma Rénov' Bordeaux Métropole

Annexe 1 à la demande d'aide aux études et aux travaux de maison individuelle

Je soussigné(e) :

Nom du mandant : Prénom :

Si autre mandant,

Nom : Prénom :

Demeurant :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Du logement faisant l'objet des travaux de la demande de subvention Ma Rénov Bordeaux Métropole, situé (si adresse différente) :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Certifie sur l'honneur être propriétaire du bien immobilier et déclare donner mandat à :

Mandataire :

Activité (NAF/APE) :

N°SIRET :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Représenté par :

en qualité de :

Pour effectuer les démarches administratives de dépôts de demande de subvention

Pour percevoir, en mon nom et pour mon compte, la subvention accordée par Bordeaux Métropole. En conséquence, le montant versé par Bordeaux Métropole à la société sera déduit du solde restant dû.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à : Le :

Signature du mandataire

*Précédé de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de mandat »*

Signature du mandant

*Précédé de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »*

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU PROPRIÉTAIRE BAILLEUR Ma Rénov' Bordeaux Métropole

Annexe 2 à la demande d'aide aux études et aux travaux de maison individuelle

Dans le cadre de l'attribution de la subvention à l'aide Ma Rénov de Bordeaux Métropole, le ou les propriétaires bailleurs s'engagent à louer le bien en tant que résidence principale pendant une durée à minima de 6 ans après l'achèvement des travaux, objet de la subvention Ma Rénov Bordeaux Métropole.

Le logement loué, respectera, à l'issue des travaux, le règlement sanitaire départemental qui impose des prescriptions en matière de décence, de sécurité et de salubrité publique et pourra justifier de l'obtention d'un permis de louer sans réserve, dès lors, que cette mesure est en vigueur.

Retrouvez toutes les informations sur le permis de louer sur la page : www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Se-loger-et-habiter/Mettre-son-logement-en-location/Formalites-pour-mettre-son-logement-en-location

Je soussigné (e) :

Nom du propriétaire :

Prénom :

Demeurant au :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

en qualité de propriétaire bailleur du logement faisant l'objet des travaux subventionnés par Ma Rénov Bordeaux Métropole, situé :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Surface louée :

Indication du loyer :

Je m'engage à respecter les dispositions précitées en termes de conditions et de durée de location après travaux. Le non-respect de ces engagements entraînerait l'annulation de la subvention et le reversement éventuel, de tout ou partie, des sommes versées par Bordeaux Métropole. Aussi, toute modification venant altérer cet engagement devra faire l'objet d'une information par courrier adressé à Bordeaux Métropole.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à : Le :

Signature du propriétaire

(Inscrire la mention « Lu et approuvé »)

ATTESTATION DE PERFORMANCE ÉNERGIE-CLIMAT APRÈS TRAVAUX Ma Rénov' Bordeaux Métropole

Annexe 3 à la demande d'aide aux études et aux travaux de maison individuelle (Document à compléter par l'auditeur ou le diagnostiqueur agréé)

Identification du bénéficiaire de la subvention

Nom : Prénom :
Téléphone : Mail :

Adresse du logement rénové

Adresse :
Commune : Code postal :
Référence cadastrale :

Date de fin des travaux de rénovation :

Prestation : **Audit** **DPE**

Date initiale de visite pour l'établissement de l'audit (ou du DPE) :

Date de réalisation de l'audit (ou du DPE) :

Date de visite après travaux pour actualisation de l'audit (ou du DPE) :

Logiciel utilisé et éditeur :

Date et numéro de version :

Caractéristiques du logement rénové

Surface habitable de la maison rénovée après travaux (SHAB) : m²
Si extension (SHAB) : m²

Consommation conventionnelle en énergie primaire avant les travaux de rénovation - pour le chauffage, l'ECS, le refroidissement, les auxiliaires (ventilation, chauffage, ECS, refroidissement), l'éclairage (*) kWhep/m ² /an
Consommation conventionnelle en énergie primaire après les travaux de rénovation kWhep/m ² /an
Emissions annuelles de gaz à effet de serre avant travaux kgeqCO ₂ /m ² /an
Emissions annuelles de gaz à effet de serre après travaux kgeqCO ₂ /m ² /an
Production d'ENR & R thermique avant travaux kWhth/an
Production d'ENR & R thermique après travaux kWhth/an
Production EnR Photovoltaïque avant travaux kWhe/an
Production EnR Photovoltaïque après travaux kWhe/an
Etiquette DPE Énergie avant travaux
Etiquette DPE Énergie après travaux

(*) Selon la méthode de calcul DPE 2021 en vigueur

Gain énergétique par rapport à la consommation conventionnelle en énergie primaire avant travaux %
Gain GES après travaux par rapport à la valeur avant travaux %
Taux d'ENR & R (<i>Production de chaleur renouvelable et de récupération / consommation de chaleur utile pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire</i>) %
Taux ENR électrique (<i>Production électrique / consommation d'électricité tous usages confondus</i>) %

Énergie de chauffage AVANT travaux :

- Gaz
 Electricité
 Fioul
 Bois (bûches), stères par an :
 Bois (granulés), kg par an de granulés : ...
 Autre, laquelle :

Énergie de chauffage APRÈS travaux :

- Gaz
 Electricité
 Fioul
 Bois (bûches)
 Bois (granulés)
 Autre, laquelle :

Équipement AVANT travaux

- Cheminée ouverte Insert Poêle

Équipement APRÈS travaux

- Cheminée ouverte Insert Poêle

Caractéristiques des travaux selon factures présentées

Nature des travaux réalisés et performance énergétique de référence :	
Coût total éligibles revenant au logement :	€ TTC
Nom de l'entreprise :	
N° SIRET :	

Nature des travaux réalisés et performance énergétique de référence :	
Coût total éligibles revenant au logement :	€ TTC
Nom de l'entreprise :	
N° SIRET :	

Nature des travaux réalisés et performance énergétique de référence :	
Coût total éligibles revenant au logement :	€ TTC
Nom de l'entreprise :	
N° SIRET :	

Nature des travaux réalisés et performance énergétique de référence :	
Coût total éligibles revenant au logement :	€ TTC
Nom de l'entreprise :	
N° SIRET :	

Nature des travaux réalisés et performance énergétique de référence :	
Coût total éligibles revenant au logement :	€ TTC
Nom de l'entreprise :	
N° SIRET :	

Nature des travaux réalisés et performance énergétique de référence :	
Coût total éligibles revenant au logement :	€ TTC
Nom de l'entreprise :	
N° SIRET :	

Identité du professionnel ayant réalisé l'audit (ou le DPE) après travaux :

Important : dans le cas d'une demande de paiement de subvention Ma Rénov Bordeaux Métropole, le professionnel ayant réalisé l'audit (ou le DPE) après travaux atteste sur la base de la vérification des travaux sur site, des factures et de la cohérence entre les travaux renseignés ci-dessus et les préconisations initiales.

Nom / Prénom de la personne ayant réalisé l'audit (ou le DPE après travaux) :
.....
Raison sociale :
N° SIRET :
Référence de qualification ou certification :

Le

Signature et cachet de l'auditeur (ou du diagnostiqueur)